

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
élus : 23  
en fonction : 23

Séance du 12 février 2026  
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

**Membres présents** : ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, KLEINMANN Jean-Jacques, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, RICK Stéphane, SORG Fabienne, SORGIUS Christian, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line.

**Membres absents-excuses** : WEEBER Michelle donne procuration à REGNIER Clarisse, KERTZINGER Francis donne procuration à Didier WINTER-KNECHT, MUGLER Christelle.

### **Objet : Débat sur les orientations budgétaires 2026 (D.O.B.).**

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette... ».

Conformément aux dispositions des articles L. 2312-1 et L.5217-10-4 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de six semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférant doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les objectifs financiers et priorités de la municipalité pour la construction du projet de budget primitif 2026, sont notamment détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires, annexé à la délibération.

Ce rapport constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2026 de la commune.

**Vu** la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106 ;

**Vu** le CGCT, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 ;

**Vu** le rapport sur les orientations budgétaires 2026, annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

**E N T E N D U** l'exposé du Maire ;

**P R E N D A C T E** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 dans le cadre de la séance du conseil municipal du 12 février 2026.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 17 février 2026

Transmis à la Préfecture le 17 février 2026

Délibération exécutoire conformément à la loi  
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 17 février 2026

Le Maire,  
Sylvie ROEHLLY



Le secrétaire,  
Didier WINTER-KNECHT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Didier Winter-Knecht', written in a cursive style.